

DE JEPS

Spécialité perfectionnement sportif mention aviron

EFFECTIF : 15 personnes.

Le CREPS de Vichy se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

PUBLIC :

• Tout public en situation professionnelle ou souhaitant se professionnaliser en aviron ayant déjà les compétences à entraîner au niveau régional.

LE METIER :

• Le titulaire du DE JEPS met en oeuvre un projet de perfectionnement sportif et conçoit des actions de formation,
• Il entraîne des équipes au niveau national,
• Le DE JEPS permet d'encadrer contre rémunération tout public, sur tout type de bateau et sur tout milieu.



CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA FORMATION :

Pour s'inscrire en formation, le candidat doit avoir 18 ans et être en possession de :

- L'AFPS ou la PSC1,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités nautiques,
- Une attestation de natation, 100 m nage libre départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur.

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION :

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, le candidat doit être en possession de deux attestations établies par le directeur technique national de la FFA :

- Une attestation mentionnant la capacité du candidat à être autonome en skiff (le candidat titulaire du brevet d'aviron d'or est dispensé de cette attestation),
- Une attestation mentionnant la capacité du candidat à entraîner un équipage évoluant au niveau régional (le candidat titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral «en eaux intérieures» ou «en mer» est dispensé de cette attestation).

Sont dispensés des 2 attestations : les candidats titulaires du BEES 1er degré d'aviron ou du BPJEPS activités nautiques mention monovalente aviron, ainsi que les sportifs de haut niveau.

Pour tout renseignement concernant les attestations, contacter Erell LE MINEZ à la FFA : erell.laminez@avironfrance.fr.

CONTENU DE LA FORMATION :

UC transversales :

- UC 1 Concevoir des projets de perfectionnement sportif en aviron
- UC 2 Mettre en oeuvre un projet de perfectionnement sportif en aviron

UC spécifiques à la mention aviron :

- UC 3 Conduire une démarche de perfectionnement sportif en aviron.
- UC 4 Encadrer l'aviron en sécurité

AVANTAGE

Cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage avec le CFA Sport et Animation d'Auvergne.

ÉPREUVES DE SÉLECTION : 10-11/10/2017

1/ Une épreuve écrite, à partir d'une vidéo, portant sur les connaissances générales liées à la pratique, l'enseignement et l'entraînement de niveau régional en aviron.

Durée : 2 h. Coefficient 1

2/ Un entretien à partir d'un dossier présentant le candidat et son expérience de rameur et d'éducateur/entraîneur en aviron.

Ce dossier est remis lors de l'inscription.

Durée : 30mn. Coefficient 2.

POSITIONNEMENT : 11-12/10/2017

Il est organisé par le CREPS de Vichy pour les candidats admis à l'issue des épreuves de sélections.

Il permet de prononcer des allègements de formation sans dispenser des épreuves certificatives de chaque UC.

DURÉE :

Durée totale de formation : 680 h en centre de formation.
Soit 18 semaines réparties sur 18 mois.

S 1	du 20 au 24/11/2017 permis dans votre club
S 2	du 27/11 au 01/12/2017 au CREPS de Vichy
S 3	du 11 au 15/12/2017 au CREPS de Vichy
S 4	du 15 au 19/01/2018 au CREPS de Vichy
S 5	du 05 au 09/02/2018 au CREPS de Vichy
S 6	du 19 au 23/03/2018 au CREPS de Vichy
S 7	du 03 au 06/04/2018 à Bergerac
S 8	du 23 au 27/04/2018 - stage ETR
S 9	du 14 au 18/05/2018 à Nancy
S 10	du 18 au 22/06/2018 au CREPS de Vichy
S 11	du 20 au 24/08/2018 à Bellecin
S 12	du 17 au 21/09/2018 au CREPS de Vichy
S 13-14	du 22 au 31/10/2018 à Saint-Malo
S 15	du 12 au 16/11/2018 au CREPS de Vichy
S 16	du 03 au 07/12/2018 au CREPS de Vichy
S 17	du 21 au 25/01/2019 au CREPS de Vichy
S 18	du 11 au 15/02/2019 au CREPS de Vichy

DATES :

Du 13 novembre 2017
Au 28 février 2019

LIEUX :

CREPS de Vichy, INSEP, Bergerac, Nancy, Bellecin et CNAM de Saint-Malo

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

10 septembre 2017
au CREPS de Vichy

TARIFS :

Épreuve de sélection : 50€
Positionnement : 84 €

Formation :

Coût global : 7560 €
420 €/semaine
12 €/h

Pension complète :

Coût global : 2370 €
environ 148 €/semaine

ORGANISME DE FORMATION :

CREPS de Vichy
2 route de Charmeil
BP 400 13
03321 BELLERIVE SUR ALLIER CEDEX
Tél. 04 70 59 85 60
Fax 04 70 32 62 07
www.creps-vichy.sports.gouv.fr

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Ophélie SIMON - CREPS de Vichy
ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr
Michel PICARD - FFA
michel.picard@avironfrance.fr

